

ASSOCIATION ACCUEIL FEMMES DIFFICULTES - APAFED

11 rue du 8 mai 1945

33500 Cenon

SIREN : 333 109 288

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022



ASSOCIATION ACCUEIL FEMMES DIFFICULTES - APAFED

SIREN : 333 109 288

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association APAFED,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAFED relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « Faits caractéristiques » de l'annexe indique que les comptes annuels ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information pertinente sur la situation de l'association au regard du maintien du principe de continuité de l'exploitation.
- La note « Règles générales » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes législatifs et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 5 juin 2023

@COM AUDIT
Mathieu BOULAIRE
Commissaire aux comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	4 501	4 501		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	98 835	69 760	29 075	32 425
Autres immobilisations corporelles	223 921	202 183	21 739	25 018
Immobilisations financières				
Participations	150		150	150
Autres immobilisations financières	3 817		3 817	4 165
Total I	331 224	276 443	54 781	61 758
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				5 231
Créances				
Autres créances	92 532		92 532	77 092
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	511 007		511 007	425 506
Charges constatés d'avance	7 139		7 139	7 107
Total II	610 679		610 679	514 936
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	941 902	276 443	665 459	576 694
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	1 936	1 936
Dotations non consommables	7 419	7 419
Autres fonds propres	15 063	15 062
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds propres	-191 578	-214 839
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	45 332	45 332
Report à nouveau	45 025	73 858
Excédent ou déficit de l'exercice	10 611	-5 572
Situation nette (sous-total)	-66 191	-76 804
Subventions d'investissement	4 923	2 005
Total I	-61 269	-74 799
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	311 500	222 250
Total II	311 500	222 250
PROVISIONS		
Provisions pour risques	80 000	113 172
Provisions pour charges	27 320	
Total III	107 320	113 172
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 370	8 049
Emprunts et dettes financières diverses	6 986	5 883
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 830	196 693
Dettes fiscales et sociales	134 082	104 764
Autres dettes	85	682
Produits constatés d'avance	555	
Total IV	307 907	316 070
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	665 459	576 694
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 981	
Dont à moins d'un an (a)	299 926	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	405	440
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	86 608	72 484
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 465 037	1 271 150
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	26 686	25 572
Utilisation des fonds dédiés	222 250	110 830
Autres produits	1 033	1 898
Total I	1 802 018	1 482 374
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	564 104	533 002
Impôts, taxes et versements assimilés	53 613	44 613
Salaires et traitements	623 485	546 853
Charges sociales	229 537	201 934
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 118	12 225
Reports en fonds dédiés	311 500	130 150
Autres charges	51	14 867
Total II	1 794 407	1 483 642
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 611	-1 268
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 176	245
Total III	1 176	245
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	105	165
Total IV	105	165
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 071	80

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	8 681	-1 188
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	331	1 533
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 571	1 280
Total V	2 902	2 813
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	972	7 197
Total VI	972	7 197
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 930	-4 384
Total des produits (I+III+V)	1 806 096	1 485 432
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 795 484	1 491 004
EXCEDENT OU DEFICIT	10 611	-5 572

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 962	
Total	1 962	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	1 962	
Total	1 962	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : APAFED

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 665 459 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 10 611 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/04/2023.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

A ce titre, l'objet social de l'Association APAFED a pour mission : l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Elle a pour vocation d'être à l'écoute des femmes victimes des violences conjugales et de leur apporter information et aide. Le terme de violences conjugales s'entend de toutes les formes de violence tant verbales, physiques, sexuelles, morales, psychologiques, économiques, administratives et autres.

Elle a pour but de promouvoir les droits des femmes dans la famille et dans la société :

- En combattant l'oppression spécifique des femmes et de leurs enfants et toutes les formes de discriminations et de violences qu'elles et ils subissent

- En combattant le sexisme et les discriminations commises en raison du sexe, de la situation de famille ou des mœurs de la victime.

Pour mener à bien ses missions, les ressources de l'Association APAFED se composent des éléments suivants :

- Des revenus de toutes nature des biens lui appartenant ;

- Des souscriptions et dons manuels des amis de l'Association, en particulier de ses membres ;

- Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par les autorités de tutelle et de contrôle ;

- Des subventions versées, au titre de l'objet social de l'Association, par les autorités de tutelle et de contrôle et tout autre organisme autorisé.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 et ANC n 2014-03 et 2019-04, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels des associations et fondations doivent être établis conformément au Plan comptable général, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par leurs spécificités. L'une des principales adaptations concerne les fonds dédiés qui sont les rubriques

Règles et méthodes comptables

du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (règlement CRC 99-01, art. 3

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Dans le cadre du dispositif LAFORCADE et à la suite de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social qui s'est déroulée en février 2022, les partenaires sociaux ont signé, le 2 mai 2022, un accord de branche relatif à la mise en place du complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs. Cet accord agréé par le gouvernement le 17 juin 2022, le rendant ainsi applicable.

L'accord prévoit le versement d'une indemnité mensuelle de 238 € brut par mois pour les salariés à temps plein avec un effet rétroactif au 1er avril 2022.

CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les fonds propres sont au 31 12 2022 négatifs et ils s'élèvent à - 61 269 €.

La continuité de l'exploitation n'est cependant pas remise en cause et le déficit du CHRS de - 72 266€ a été soumis pour financement aux autorités de tutelle.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 501			4 501
Immobilisations incorporelles	4 501			4 501
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	93 347	5 488		98 835
- Installations générales, agencements aménagement divers	69 394			69 394
- Matériel de transport		1		1
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	154 526			154 526
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	317 267	5 489		322 756
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	150			150
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 165		347	3 817
Immobilisations financières	4 315		347	3 967
ACTIF IMMOBILISE	326 082	5 489	347	331 224

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 489		5 489
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 489		5 489
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			347	347
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			347	347

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 501			4 501
Immobilisations incorporelles	4 501			4 501
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 922	8 837		69 760
- Installations générales, agencements aménagement divers	62 518	1 144		63 663
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 383	2 136		138 520
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	259 824	12 118		271 942
ACTIF IMMOBILISE	264 325	12 118		276 443

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 103 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	3 817		3 817
Autres	3 817		3 817
Créances de l'actif circulant :	99 672	99 672	
Autres	92 532	92 532	
Charges constatées d'avance	7 139	7 139	
Total	103 489	99 672	3 817

Produits à recevoir

	Montant
IJ A RECEVOIR	6 148
Produits Recevoir	3 088
Total	9 235

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	24 417		1		24 418
Fonds propres avec droit de reprise	-214 839		23 261		-191 578
Ecart de réévaluation					
Réserves	45 332	-5 572		-5 572	45 332
Report à Nouveau	73 858			28 832	45 025
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 572	5 572	10 611		10 611
Situation nette	-76 804		33 873	23 260	-66 191
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 005		2 917		4 923
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	-74 799		36 790	23 260	-61 269

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations	33 172		5 852		27 320
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer	80 000				80 000
Autres provisions pour risques et charges					
Total	113 172		5 852		107 320
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			5 852		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 307 907 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				4 370
- à plus de 1 an à l'origine	4 370			
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	6 986	3 375		3 611
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 830	161 830		
Dettes fiscales et sociales	134 082	134 082		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	85	85		
Produits constatés d'avance	555	555		
Total	307 907	299 926		7 981
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	2 576			
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.factures non parvenues	11 706
Dettes Prov Pour Congés	54 405
Personnel - autres charges à payer	11 198
Charges Sociales Sur Congés	26 342
Unifaf - Formation Continue	6 036
Total	109 686

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatées D Avance	7 139		
Total	7 139		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatés D Avance	555		
Total	555		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 440 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		787 250				787 250
Subventions d'exploitation		354 113	292 126	43 548		677 786
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement					2 570	2 571
						1 467 607

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		10 611
CHRS	24 085	
Part du résultat sur gestion conventionnée	24 085	
Part du résultat sur gestion libre		34 696

Comptes	Débit exercice	Augment.	Déclassement	Fin d'exercice 31 12 2022	31/12/2022
	222 250,00	311 500,00	222 250,00	211 500,00	ok compte 194
2000	0,00			0,00	RU
	22 700,00		23 700,00	0,00	ALT
	-3 500,00		-8 000,00	0,00	RU
	13 600,00		13 600,00	0,00	ACCUEIL DE JOUR
	2 000,00		2 000,00	0,00	ACCUEIL DE JOUR
	14 500,00		14 500,00	0,00	CENTRE GISELE HALDIN
	0,00			0,00	INSERTION CUI II
	23 000,00		23 000,00	0,00	CENTRE GISELE HALDIN
2001	26 000,00		26 000,00	0,00	BAUX GLISSANTS
	23 000,00		23 000,00	0,00	DGP
	74 130,00		74 130,00	0,00	CENTRE GISELE HALDIN
2002		6 500,00		6 500,00	ALT 20 PLACES
		23 000,00		23 000,00	BAUX GLISSANTS
		50 000,00		50 000,00	ALT
		32 000,00		32 000,00	RU 6 PLACES
		100 000,00		100 000,00	GISELE HALDIN
		100 000,00		100 000,00	PRISE EN CHARGE ENFANTS
	222 250,00	311 500,00	222 250,00	311 500,00	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 19 personnes.

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 109 509 euros.

- * DIRECTEUR : 63 597 euros.
- * CHEF DE SERVICE : 45 912 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 87 430 euros